MAISON FAMILIALE DE TOURS ROUGEMONT Rue du télégraphe – 37100 TOURS Tel : 02.47.54.24.21

Photo récente

DOSSIER DE CANDIDATURE 2025-2026

Bac Professionnel « Services aux Personnes et aux Territoires » Première □ Terminale □ Seconde

Nom de l'élève : Prénom :	
Né(e) le / / âge : à	
Code INE : Nationalité :	
Adresse:	
Code postalCommune :	
☎ Portable :///	
Mail:@	
Coordonnées du père :	
Nom et prénom :	
Adresse:	
Code postal : Commune :	
☎ domicile :// ☎ portable ://	
Mail :@	
Coordonnées de la mère	
Nom et prénom :	
Adresse:	
Code postal :Commune :	
☎ domicile :/ / / / ☎ portable :/ / / /	
Mail:	
Situation familiale:	
mariés □ séparés □ divorcé □ vie maritale □ célibataire □ veuf/veuve □	
Suivi éducatif :	
Educateur: Structure:	_
Nom Prénom : Tél :/_ //	
Assistant social: Structure:	_
Nom Prénom : Tél : / _ / _ /	/
La Maison Familiale de Tours confirmera l'inscription aux vues du dossier de candidature, de l'entretien de motivation avec l'éle du paiement des frais d'inscription de 70,00 €. Les parents s'engagent alors à acquitter les frais de pension et de scolarité c indiqués sur le contrat financier ci-joint dont un exemplaire signé est à retourner à la Maison Familiale. Fait à	

Signature,

Signature de l'élève,

		Renseignements	divers		
Profession du père :					
Nom et adresse de l'	employeur :				
Téléphone travail :		/			
Profession de la mère	e:				
Nom et adresse de l'o	employeur :				
Téléphone travail : _		/			
Nombre de frères : _	âges	Nombre de so	eurs: âges		
N° d'assurance mala	die du responsable :		caisse		
Régim	e choisi :	interne \square	1/2]	pensionnaire	
Suivi spécifiqu	PAP : □	Oui □ Non l Oui □ Non		□ Oui □ Non I:□ Oui □ N	
Etudos suivios dinlânos					
Etudes suivies – diplômes Compléter ce tableau (sans omettre d'indiquer les redoublements éventuels)					
Année scolaire	Classe suivie	Etablisseme	ent	Diplôme	obtenu
2024-2025					
2023-2024					
2022-2023					
2021-2022					
Activités professionnelles et / ou stages					
Avez vous effectué des stages ? oui □ non □					
Secteur:					
Durée :					

<u>Fiche</u>	médicale
Nom de l'élève : F	Prénom
Date de naissance ://	
Nom du médecin référent :	
Téléphone :///	
	ent, un élève accidenté ou malade urs d'urgence vers l'hôpital
Un élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompa	gné de son représentant légal.
J'autorise la Direction de la Maison Familiale de Tour médecin concernant la santé de mon enfant.	rs à prendre toutes décisions jugées urgentes par le
Fait à, le	
Nom du signataire : sign	nature :
Je soussigné(e) Mme, Mrautorise l'anesthésie de Melle, Mrdans le cas où il aurait à subir une opération chirurgica	
Fait à, le	
Nom du signataire :	signature:
Vac	cination
Vous assurez d'être à jour des vaccins : oui	□ non □
Fait à, le	
Nom du signataire :	signature :
Renseignements concernant la santé de votre enfant (t	raitements en cours, allergies,)

MOTIVATION PERSONNELLE POUR LA FORMATION

Pour quelles raisons avez-vous choisi de suivre cette formation ?		
Quel type d'emploi envisagez-vous après la formation ?		
Down quelles reisons 9		
Pour quelles raisons?		
•		

Autorisation de sortie (concerne les élèves internet uniquement)

Monsie	ur/Madame,
	autorise l'élève
	n'autorise pas l'élève
à so	rtir le mercredi de 17h30 à 19h00 *.
Fait à :	le:
Signatu	re des parents ou du représentant légal
	ir de 18 ans, les élèves ont la possibilité de sortir jusqu'à 20h avec l'autorisation des parents ou onsable légal.
	Autorisation de transport
Monsieu	ur, Madame
autorise	(nt) les formateurs de la Maison Familiale de Tours à transporter
l'élève _	dans leur véhicule personnel en cas de nécessité.
	(concerne les élèves internes et demi-pensionnaires)
Fait à : _	le :
Signatur	re des parents ou du représentant légal

Autorisation de	droit à	l'image
-----------------	---------	---------

Dans le cadre de nos activités, nous pouvons être amenés à photographier et filmer les élèves à la

Maison Familiale Tours-Rougemont, en stage, lors de sorties scolaires. Vous trouverez ci-dessous une demande d'autorisation du droit à l'image, à nous retourner après l'avoir complétée et signée.
Je soussigné(e) Mr, Mmereprésentant légal de
autorise la Maison Familiale de Tours, à utiliser à titre gratuit, les images fixes ou audiovisuelles sur tous documents pédagogiques et de communication interne et externe prises à la Maison familiale, stage, sorties scolaires et sur lesquelles Mr, Melle
pourrait apparaître.
Ces documents pourront être stockés, diffusés sur tous moyens existants ou qui existeront dans l'ensemble de l'institution des Maisons Familiales Rurales.
Fait à : le :
Signature des parents ou responsable légal Faire précéder la signature de la mention « bon pour accord » Politique de gestion et de protection des données
de la MFR de Tours-Rougemont à
l'égard des personnes physiques tierces
Je soussigné (prénom et nom)
parent de l'élève :
déclare avoir pris connaissance des informations exposées ci-dessus concernant la politique de collecte, de traitement et de protection des données personnelles de la MFR Tours-Rougemont,
\Box j'accepte sans réserve que les données personnelles que je serai susceptible de fournir soient traitées ainsi qu'il est dit dans le présent document.
□ j'accepte que mon nom, ma commune de résidence, mon numéro de téléphone figurent sur la liste adressée sous format papier uniquement aux familles dont les enfants sont dans la même classe que le mien, à l'exclusion de tout autre destinataire (article 7).
Fait à : le :

Signature

Pièces nécessaires à la constitution de votre dossier

Documents à fournir

	Exeat à demander à l'établissement scolaire d'origine (à la fin de l'année scolaire)
	Bulletin scolaire du 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025
	70,00 € de frais d'inscription en chèque à l'ordre de MFR TOURS ou espèces
	1 photo d'identité à mettre sur le dossier
	Photocopie du livret de famille complet (parents + enfants) certifié conforme par les parents. En cas de divorce, copie de la page du jugement de divorce où figure le droit de garde des enfants.
	Photocopie de la carte d'identité nationale de l'élève (recto + verso) en cours de validité
	Photocopie de l'attestation de recensement pour les jeunes âgés de 16 ans au moins ou le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté (JDC). (Si l'élève n'a pas 16 ans au moment de l'inscription, nous faire parvenir l'attestation de recensement dès qu'il les aura atteints)
	Dossier MDPH (PPS, PAI, PAP, RQTH,) si suivi spécifique
Docu	ıments à compléter, à dater et à signer
	Un exemplaire du contrat financier (à signer) sur laquelle est indiqué le régime choisi (interne ou ½ pensionnaire) + mandat de prélèvement SEPA signé + <u>RIB original</u>
	La demande de bourse complétée et signée



COUPON-REPONSE

Nom, prénom de l'élève :	Classe (en 2025-2026) :
☐ Je ne dépose pas de dossier de demar 2025-2026	nde de bourse sur critères sociaux au titre de l'année
☐ Je dépose un dossier de demande de l	bourse sur critères sociaux au titre de l'année 2025-2026
	élèves en provenance de 3ème – Education Nationale ou ations (redoublements, réorientations, changements durables
(cerfa) en le récupérant auprès de l' sites internet du ministère chargé de	e de bourse nationale de lycée de l'enseignement agricole établissement d'inscription ou en le téléchargeant sur l'un des e l'agriculture, et le déposer avant le 3 ^e jeudi d'octobre : rses-nationales-de-lenseignement-secondaire-agricole
Bourse au mérite sous réserve des résults A compléter uniquement si vous pensez	ats à l'examen du DNB prétendre à la bourse sur critères sociaux.
☐ Votre enfant n'a pas obtenu <u>ou</u> a e National du Brevet (DNB): Il ne peut p	obtenu sans mention ou une mention Assez Bien à son Diplôme las prétendre à la bourse au mérite.
	sultats du Diplôme National du Brevet (DNB) (dans la situation où u Très Bien, transmettez le relevé de notes à l'établissement dans les après la notification)
☐ Votre enfant a obtenu son Diplôm	e National du Brevet (DNB) avec mention Bien ou Très Bien :
└ Nouvelle demande (Joindre le diplôme ou le relev	Renouvellement vé de notes) (Joindre les bulletins trimestriels N-1)
ressources: https://calculateur-bourses.e La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au ser de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n' dès que possible à l'établissement où vous avez déposé et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sar pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas Vos informations seront conservées le temps de la scol et effacer les données qui vous concernent. Après avoir « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respec	i vous pouvez prétendre à la bourse au vu de vos education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html vice d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur l'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. Si vous vous êtes trompé, signalez-le é votre dossier. Il corrigera les informations concernées. Si vous êtes de bonne foi nctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement. arité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier r contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits ctés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux relative à la protection des données
Fait à : Le :	Signature :

Contrat financier 2025-2026 BAC PRO SAPAT

1- Inscription/Réinscription de l'élève
Nom: Prénoms:
Date de naissance : Nationalité :
Adresse:
Tél:
L'élève est inscrit dans la formation suivante : Seconde 1ère Terminale
Selon le régime : (rayer une mention) De l'internat De la demi-pension
Date de début de scolarité : septembre 2025
2- Controparties financières

2- Contreparties financières

2.1. - Frais d'adhésion

Le montant des frais d'adhésion est fixé à 70,00 euros Ils sont payés au moment du dépôt du dossier d'inscription.

2.2. - Frais de scolarité

Les frais de scolarité comprennent :

- > frais de pension (hébergement et/ou restauration),
- > forfait pédagogique (photocopies, carnet de liaison et sorties scolaires (hors voyage))
- > scolarité

CLASSE	REGIME	PENSION	SCOLARITE	FORFAIT PEDAGOGIQUE	TOTAL	MODE DE PAIEMENT
Bac Pro	INTERNE	1 338 €	790 €	514€	2642 €	522 € en septembre puis 8 fois 265 €
SAPAT	½ PENSION	827 €	790 €	514€	2 131 €	427 € en septembre puis 8 fois 213 €

3- Modalités de paiement

Le montant annuel total des frais de scolarité constitue un forfait pour l'année scolaire. Si l'élève est inscrit en cours d'année scolaire, le montant des frais de scolarité est convenu d'un commun accord entre les parties sur la base d'un prorata temporis.

Les frais de scolarité sont payables (merci de cocher une case) :

🗖 en 9 échéances, de septembre 2025 à mai 2026,

☐ en 3 échéances, au 10 octobre 2025, 10 janvier 2026 et 10 avril 2026.

Toute échéance impayée pourra entraîner la perte de cette facilité de paiement et l'exigibilité du solde annuel des frais de scolarité.

4-	Mandat	de	prélèvement

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER MFR Tours Rougemont MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA Rue du Télégraphe **37100 TOURS** ICS: FR54ZZZ463474 En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MFR Tours Rougemont, 37100 TOURS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de MFR Tours Rougemont, 37100 TOURS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Référence Unique du Mandat : DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR IBAN Numéro d'identification international du compte bancaire BIC Code international d'identification bancaire TYPE DE PAIEMENT : Х Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel Fait à Signature : Le: Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78.17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

5- Annulation, résiliation par le signataire du contrat de scolarité

L'inscription est ferme et définitive par la remise à l'établissement du présent contrat de scolarité dûment rempli et accompagné du règlement des frais d'adhésion

Elle peut cependant être annulée ou résiliée par l'une ou l'autre des parties dans les cas et conditions définies aux articles 6 et 7

6- Annulation, résiliation du présent engagement - Pénalités

Par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé au secrétariat de l'établissement, le signataire de ce contrat de scolarité peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription :

- a) avant la rentrée de l'année scolaire : dans ce cas, l'annulation entraînera la perte totale des frais d'adhésion à l'établissement,
- b) à partir du jour de la rentrée de l'année scolaire et sous réserve de l'application du paragraphe c) ci après. Tout trimestre scolaire commencé est dû (scolarité et frais pédagogique), la pension sera ramenée à la semaine, même en l'absence de l'élève aux cours.
- c) dans les quatorze jours de la signature ou de la remise du présent contrat de scolarité et lorsque le paiement en plusieurs échéances est applicable : dans ce cas l'intégralité des sommes versées sera remboursée, sauf les frais d'adhésion.
- d) en cas d'absence justifiée pour maladie, de plus de 8 jours, et signalé dans les 48h, le remboursement de la pension sera ramené à la semaine à partir du 8ème jour d'absence.

Toute absence non excusée de l'élève pendant plus de deux semaines consécutives sera considérée comme une annulation définitive de l'inscription.

7-Annulation par l'établissement

Lorsque l'effectif minimum de 5 élèves n'est pas atteint au plus tard quinze jours avant la date prévue de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'élève est inscrit, l'établissement peut être conduit à proposer au signataire une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce dernier cas, l'intégralité des sommes perçues sera remboursée.

Conformément aux articles 1152 et 1231 du Code Civil, lorsque l'établissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, les sommes correspondantes aux prestations non servies seront remboursées.

En cas de renvoi de l'élève par l'établissement, les sommes correspondantes aux prestations de pension ou demi-pension, la scolarité et les frais pédagogique seront remboursées à la date de départ.

Engagement respectif des parties

➤L'établissement s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées par la documentation remise lors de l'inscription.	
Les soussignés, Monsieur (Nom, Pre	énom)
et Madame (Nom, Prénom)	
demeurant	
Tél domicile	Tél travail
déclare(ent) inscrire l'élève désign	tuteur – autreé ci-avant auprès de l'établissement et s'engage(ent) à ion, de scolarité, de pension et le forfait pédagogique et nt financier de l'établissement.
Fait à	le
	en double exemplaire)
Signatures (précédées de Lu et Approuvé – Bon	pour caution de la somme de 70,00 euros (frais d'adhésion))
L'établissement La directrice, C. PAROU	Le(s) répondant(s) financier(s)
The state of the s	



MAISON FAMILIALE RURALE TOURS - ROUGEMONT UFA du CFA des métiers du social et du médico-social

CFA métiers du commerce



la MFR de Tours-Rougemont à l'égard des personnes physiques tierces Dolitique de gestion et de protection des données de

La MFR est un organisme sans but lucratif et ne vend aucun fichier à qui que ce soit

forme numérique dans la plateforme de gestion élèves (i-MFR) tenus par la MFR, et existant uniquement à la Les données personnelles transmises par les prospects sur les fiches de renseignement sont transcrites sous MFR (pas de plateforme extérieure). Ces données sont stockées sur le serveur informatique de la MFR, et lous ces fichiers, papier ou informatiques, sont conservés jusqu'à l'inscription de la personne dans une formation de la MFR. En cas de non inscription confirmée par l'intéressé(e), ils sont détruits, qu'il s'agisse de accessibles uniquement par le secrétariat et la direction de la MFR. Les fiches de renseignement papier sont stockées dans des classeurs au secrétariat, accessibles uniquement par le secrétariat et la direction de la MFR fichiers informatiques ou de documents papier.

Dossiers de demande d'inscription en formation

d'inscription à une formation (coordonnées : noms, adresses, numéros de téléphones, adresses électroniques, situation familiale des responsables légaux, profession des responsables légaux, fratrie, numéros INE, situations médicales spécifiques, régime d'assurance sociale, numéro de sécurité sociale, IBAN) sont collectées données personnelles transmises par les familles, les élèves, les apprentis ou les stagiaires sur les dossiers uniquement aux fins de traitement des dossiers dans les différentes cadres réglementaires.

Elles sont transmises aux administrations régissant les différents parcours de formation, diplômes et certifications en fonction des besoins, sur la base des indications desdites administrations.

La MFR ne collecte pas d'information dont elle n'a pas l'utilité.

(identité, numéro INE) sur les plateformes d'enregistrement officiel des notes, des inscriptions aux examens données personnelles collectées sont transcrites sous forme numérique dans la plateforme de gestion élèves (i-MFR), ou la plateforme de gestion apprentis (Ypareo), ou encore, pour certaines d'entre elles Ces données sont stockées sous forme papier dans le dossier papier de l'élève, de l'apprenti ou du stagiaire. el/ou d'orientation (Fregata, Cyclades, Parcoursup, Affelnet). Les responsables de ces plateformes ont leur propre politique de sécurisation des données. Les

Les données personnelles stockées sous forme papier sont protégées de la façon suivante : accès limité au personnel administratif, au personnel pédagogique et à la direction de la MFR, à l'exclusion de tout autre

Les données stockées sur le serveur de la MFR sont accessibles uniquement au personnel administratif et à la direction de la MFR, Les données stockées sur les plateformes sont accessibles et modifiables uniquement par le secrétariat et la direction de la MFR, et accessibles uniquement pour consultation par l'équipe pédagogique.

Les dossiers papier des élèves, apprentis et stagiaires sont détruits la 11ème année après la sortie de formation des personnes considérées.

famille, situation familiale, IBAN, avis d'imposition, justificatifs du dossier) sont stockées sous forme papier dans Les données personnelles collectées pour établir les demandes de bourses (coordonnées, composition de la un classeur dédié jusqu'à la transmission desdits dossiers aux services compétents de l'Etat.

Iranscrites sous forme numérique sur le serveur informatique de la MFR et sur la plateforme i-MFR. Seul le Les données nécessaires au recalcul, le cas échéant, de la convention financière de chaque famille sont secrétariat, la comptabilité et la direction ont accès à ces données.



Tél: 02 47 54 24 21 - Fax: 02 47 49 12 41 Rue du Télégraphe - 37100 TOURS

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT AVEC LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE Courriel: mfr.rougemont@mfr.asso.fr Web: mfr-rougemont.fr



 $T\'el: 02\,47\,54\,2\rlap/4\,2\rlap/1 - Fax: 02\,47\,49\,12\,41$ Courriel : m'fr.rougemont@mfr.asso.fr Web : m'fr.rougemont.fr Rue du Télégraphe - 37100 TOURS



CFA métiers du commerce

SWS Cfd

dossier scolaire de chaque personne en formation initiale est un dossier papier. Il n'est pas numérisé à la MFR. Il est stocké avec le dossier de l'élève ou de l'apprenti. Aucune de ses données n'est transcrite sur un logiciel ou une plateforme, à l'exception des données que les responsables légaux de cette personne en formation auraient omis d'indiquer sur la demande d'inscription.

Le dossier scolaire est mis à disposition de l'apprenant en fin de formation s'il ne poursuit pas ses études, ou expédié à l'établissement où l'apprenant poursuit ses études le cas échéant.

Listes d'élèves année par année

Les listes d'élèves année scolaire par année scolaire sont élaborées uniquement sous forme numérique et conservées indéfiniment.

Listes de familles

Afin de faciliter l'organisation du transport des apprenants, leur mobilité en stage et de contribuer à la préservation de la planète (covoiturage, hébergement croisé), la MFR souhaite diffuser à chaque famille la liste de l'ensemble des familles d'élèves et d'apprentis inscrits dans la même classe que leur enfant. Les données figurant sur cette liste sont : nom de la famille, prénom et nom de la personne en formation, commune d'habitation et numéro de téléphone du contact.

Ces données sont fournies au format papier ou si fichier informatique, nécessairement au format non modifiable pdf.

Données comptables, financières et bancaires

Les livres comptables de la MFR contiennent des données sur des sommes échangées avec les familles ou direction de la MFR. Lorsque les créances sont soldées par les débiteurs, les informations concernant ceux-ci dues par celles-ci, par des stagiaires ou par des apprentis. Ces données sont conservées informatiquement sur le serveur de la MFR et uniquement accessibles par le cabinet comptable, par la comptabilité et par la sortent automatiquement des livres comptables.

Les IBAN confiés à la MFR par les familles lors de l'inscription de leur enfant ou par les personnes adultes qui s'inscrivent elles-mêmes en formation sont transmis à nos banques dans le cadre exclusif des procédures de prélèvement bancaire, celui-ci devant au préalable avoir été autorisé par le titulaire du compte concerné. Aucune autre utilisation n'en est faite.

Les comptes détaillés de la MFR sont conservés 10 ans.

Contentieux clients

Quand il existe un contentieux avec un client, les données personnelles de celui-ci sont numérisées et accessibles par le cabinet comptable, le service comptable, la direction, le/la trésorier/e, le/la président/e, le cas échéant au cabinet de recouvrement dans la mesure où il est fait appel à ses services.

Ces données sont conservées en tant que de besoin, et apparaissent dans les livres comptables (montants) et dans les dossiers de contentieux (coordonnées, objet de la créance, historique des règlements, échanges de courriers, etc.). Les livres comptables sont stockés sous forme informatique sur le serveur de la MFR, accessibles uniquement par le cabinet comptable, la comptabilité et la direction de la MFR.

d'abandon de créance (admission en non-valeur, arrêt des procédures de recouvrement, etc.). Les dossiers Les données disparaissent naturellement des livres comptables au règlement de la créance, ou en cas contentieux sont détruits la 5ème année après la fin de la procédure de recouvrement.

Les données restent en possession de la MFR tant que la créance n'est pas réglée ou que les procédures de recouvrement sont en cours.

Droit d'accès et de rectification

Toute personne ayant fourni à la MFR des données la concernant ou concernant un(e) de ses ayant-droit bénéficie auprès de la MFR d'un droit d'accès à ces données sur simple demande de sa part. Elle bénéficie Dans la mesure où les erreurs ou inexactitudes sont avérées, la MFR lui apportera la preuve des rectifications également d'un droit de rectification dans la mesure où elle constaterait des erreurs ou des inexactitudes. demandées.



ONTRAT AVEC LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE



